

Présentation de la structure

Pour une scolarité sportive de la 6^{ème}, à la 3^{ème}

Collège Roger Vercel ,11 rue de Léhon, 22100 DINAN

Nom de l'enseignant référent : CAFFIAU Katell

Transport des élèves (Aller) en minibus (club) et

Récupération au club par les parents



Les lundis et jeudis : fin des cours à 15h30.

La piscine : Piscine des Pommiers, 22100 LEHON, Le Bourg

Responsable Technique : Mr CARON Alexandre

Entraîneur :

Mr CARON Alexandre BEE2°



Médical :

Médecin référent :

EMPLOI DU TEMPS TYPE 6 ^{ème} , 5 ^{ème} et 4 ^{ème}							
Horaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
6							
7		Entraînement DNS (optionnel)		Entraînement DNS (optionnel)			
8	Cours	Cours	Cours	Cours	Cours		
9							
10							
11							
12	Déjeuner	Déjeuner	Déjeuner	Déjeuner	Déjeuner		
13	Cours	Cours	Entraînement DNS (optionnel)	Cours	Cours	Entraînement DNS	
14							
15							
16		Entraînement Section S. VERCEL	PPG	Entraînement Section S. VERCEL			
17							
18	Entraînement DNS	Entraînement DNS (Optionnel)	Entraînement DNS	Entraînement DNS (optionnel)	Entraînement DNS		
19	PPG						

20							
Total Entraînement (heures)	2	1,5	2	2	1,5	1,5	10,5

Les familles et l'entraîneur doivent se mettre d'accord sur le programme et le nombre d'heures d'entraînement semaine pour l'élève.

Ce programme d'entraînement doit prendre en compte le niveau de l'élève et les objectifs fixés, les compétitions à venir et la fatigue liée à l'entraînement.

Le collège organise en accord avec le club, les emplois du temps scolaires des élèves pour qu'ils soient libérés le mardi et le jeudi à 15h30 afin de leur permettre 2 entraînements en partie sur le temps scolaire. Le collège s'organise pour mettre les cours d'EPS sur d'autres journées que le mardi et jeudi.

Les déplacements à pied ou en bus :

-Le mardi les élèves de section devront descendre ensemble à la piscine à pied.

-Le jeudi, Alexandre Caron les prendra à la sortie du collège : déplacement en mini bus.

Récupération des élèves après l'entraînement : Les parents et responsables doivent venir chercher leurs enfants à la piscine de Léhon après l'entraînement.

CONTRAT D'INVESTISSEMENT DE LA SECTION SPORTIVE

Le Dinan Natation Sauvetage met à disposition des nageurs intégrant la section sportive, des moyens humains et matériels pour accéder au niveau régional et plus.

Les nageurs doivent en contrepartie s'investir à la hauteur des ambitions de ce groupe, conformément aux demandes des entraîneurs.

Les entraînements (section sportive et DNS), stages et compétitions sont obligatoires et définis en début de saison par l'entraîneur.

Des manquements répétés et injustifiés pourront entraîner une exclusion du groupe. Les compétitions scolaires (UNSS) font également partis du calendrier de compétition et sont donc obligatoires.

En cas d'absence, de blessure, ou de problèmes divers et variés, l'entraîneur doit être prévenu et le nageur doit trouver en accord avec l'entraîneur des solutions de substitution.

Les parents s'engagent à mettre les moyens nécessaires pour que leurs enfants soient présents aux entraînements, aux compétitions et aux stages. Il pourra être demandé une participation financière sur certains déplacements comme le prévoit le règlement club.

Signature des parents :

Signature du nageur :

Signature de l'entraîneur :
DNS :

Signature du Président du